

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 15 avril 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h03.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

La séance est ouverte à 20h03. Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres étant tous présents à la séance, il est unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du *Code Municipal*.

1. Adoption de l'ordre du jour.

1404-14

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et en laissant le point varia ouvert.

2. Facturation de Les Pétroles BSL S.E.C.

1404-15

Considérant l'état de compte reçu par courrier le 8 avril 2014 de Les Pétroles BSL S.E.C. auquel était joint deux (2) factures de mars 2014 dues en avril;

Considérant qu'un paiement a déjà été approuvé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2014 et que ces deux (2) factures n'étaient pas incluses;

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay, approuvé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser le paiement des deux (2) factures de mars 2014 totalisant un montant de 3 643.35 \$ et également, de demander à Les Pétroles BSL S.E.C. s'il y a possibilité de faire parvenir à la municipalité par courriel l'état de compte mensuel avant la date des séances ordinaires.

3. Période de questions.

4. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 20h40.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire